



PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le **31 OCTOBRE à 20 heures.**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
 Mme SERIEYS Janine, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Maires-Adjoints,
 M. ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise,
 M. LEROY Christophe (arrivé à 20h30, dossier n°1), M. TIXIER Thierry, Mme
 MISSAOUI Sandrine (arrivé à 20h45, dossier n°1), Mme LEFEVRE Françoise, Mlle
 DELORME Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. BAC
 Alexandre, Mme OZANNE Michèle,

Absents :

Pouvoirs : M. CAUBET Octave donne pouvoir à M. LEROY Christophe
 Mme VERRECCHIA Brigitte donne pouvoir à M. BACQUÉ Pierre
 Mme OZANNE Michèle, donne pouvoir à Mme SERIEYS Janine

Secrétaire de séance : Mme JOLY Elisabeth

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	14

Date de la convocation
24 octobre 2008

Date d'affichage
24 octobre 2008

Le compte rendu du conseil municipal du 05 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du PNRGF par M. Boussaingault, président du PNRGF
2. Décisions modificatives
3. Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement
4. Véhicule des pompiers cédé à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne
5. Indemnités kilométriques pour un membre bénévole de la bibliothèque
6. Affaires et informations diverses

1 – Présentation du PNRGF par M. Boussaingault, président du PNRGF

M. le Maire donne la parole à M. le Président du PNRGF afin de présenter le parc au nouveau conseil municipal :
 Point sur la nouvelle charte en réalisation dont la durée est de 12 ans, de 2011 à 2023 et large exposition sur les différentes missions du PNRGF

M. le Maire demande une minute de silence en l'hommage à M. Jean DETIENNE, ancien conseiller municipal, décédé le 11 octobre 2008.

2 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous devons effectuer diverses décisions modificatives comme suit :

Décision modificative section d'investissement : Amortissement emprunts (finalisation emprunt contrat rural et contrat triennal de voirie)

ID art.1641 (emprunts)	+ (plus)	7.498,00 €	} Chap. 16 : +7.498,00 € Chap. 16 : - 1.000,00 € Chap. 23 : - 6.498,00 €
ID art.165 (cautions)	- (moins)	1.000,00 €	
ID art.2318 (autres immo. corporelles)	- (moins)	6.498,00 €	
			7.498,00

Décision modificative : section de fonctionnement : intérêts emprunts et intérêts lignes de trésorerie (finalisation emprunt contrat rural et contrat triennal de voirie)

FD art.66111 (intérêt)	+ (plus)	7.509,00 €	}	Chap. 66 : +8.726,00 € Chap. 65 : - 3.146,00 € Chap. 70 : + 1.350,00 € Chap. 75 : + 4.229,00 €
FD art.6618 (intérêt)	+ (plus)	1.217,00 €		
FD art.6554 (contribut° organis. Regroup.)	- (moins)	3.146,00 €		
FR art 70688 (autres prestations et services)	+ (plus)	1.350,00 €		
FR art 752 (revenus des immeubles)	+ (plus)	4.230,00 €		

8.726,00

Décision modificative : section d'investissement : chapitre 21 immo. corporelles

ID art.21534 (Réseaux électrification : coffret électrique terrain sports)	+ (plus)	467,00 €	}	Chap. 21 : + 9.574,00 € Chap. 23 : - 1.800,00 € Chap 13 : + 7.774,00 €
ID art.21538 (autres réseaux : éclairage vitrine animation)	+ (plus)	1.005,00 €		
ID art.21578 (autre matériel outillage : barrières police)	+ (plus)	522,00 €		
ID art.2158 (autre matériel outillage : souffleur)	+ (plus)	4,00 €		
ID art.2183 (matériel bureau et info. : armoire mairie)	+ (plus)	822,00 €		
ID art.2188 (autre immo. Corp. : tente Trigano + vitrine animation)	+ (plus)	6.754,00 €		
ID art.2315 (autre inst.techn.)	- (moins)	1.800,00 €		
IR art.1342 (amendes police)	+ (plus)	7.774,00 €		

9.574,00

Décision modificative section d'investissement : excédent fonctionnement

IR art.1068 (excédent fonctionnement)	- (moins)	0,17 €	}	Chap. 10 : - 0,17 € Chap. 10 : + 0,17 €
IR art.10222 (FCTVA)	+ (plus)	0,17 €		

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ÉMET un avis favorable aux décisions modificatives n°2/2008.

(ID : Investissement Dépense) (IR : Investissement Recette) (FD : Fonctionnement Dépense) (FR : Fonctionnement Recette)

3 – Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt nous informant que le bureau de l'A.F.R. créé en 1966 n'avait pas été renouvelé depuis 1990. Par conséquent la D.D.A.F. nous demande de procéder à son renouvellement afin que le bureau soit fonctionnel.

Ainsi, une lettre a été adressée à la chambre d'agriculture afin qu'elle nomme deux membres parmi les propriétaires de parcelles non bâties incluses dans le périmètre de remembrement. Ces membres sont : M. Didier GRIMPIER et M. Michel PALFROY.

Maintenant, il appartient au conseil municipal de nommer 2 autres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Le maire est président d'office de l'A.F.R.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité,

NOMME M. Jean-Luc RENARD sis 3, rue de la Libération au Vaudoué (77123) et M. Claude GENTEUR sis 17, rue des Ardennes au Vaudoué.

4 – Véhicule des pompiers cédé à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est devenu nécessaire de vendre le véhicule communal de la marque Berliet, immatriculé 1648 SG 77 dont la première mise en circulation date du 01/08/1974.

Ce véhicule servait de véhicule incendie au C.P.I. du Vaudoué avant sa fermeture du 30 juin dernier.

En raison de son état de véhicule de collection, je vous propose de le céder pour 1,00 € symbolique (un euro) à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne sise 56, avenue de Corbeil – BP 109 – 77001 Melun cedex pour leur musée.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre le véhicule communal de la marque Berliet, immatriculé 1648 SG 77 à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne sise 56, avenue de Corbeil – BP 109 – 77001 Melun cedex dans le cadre de leur musée, pour la somme de 1,00 € symbolique (un euro).

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

ÉMET le souhait que l'origine du véhicule soit préservée.

5 – Indemnités kilométriques pour un membre bénévole de la bibliothèque

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La bibliothèque a été récemment rénovée et est devenue bibliothèque municipale.

Afin de la moderniser (informatique, archivage, accueil publics, etc. ...), un bénévole, futur responsable du fonctionnement de cette structure, suit une formation dispensée par la médiathèque Départementale.

Cette formation à lieu en région parisienne (Montevrain) pour l'essentiel à raison de 5 fois deux journées.

Ce bénévole demande, par conséquent, la possibilité d'être remboursé de ses frais kilométriques.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, et en avoir délibéré à 13 voix Pour et 1 voix Contre,

DÉCIDE de rembourser à titre exceptionnel les frais kilométriques de ce bénévole afin qu'il puisse suivre cette formation essentielle au bon fonctionnement de la bibliothèque,

DEMANDE au bénévole qu'il fournisse les justificatifs au remboursement (carte grise du véhicule utilisé, attestation de formation délivrée par la médiathèque indiquant le lieu et le nombre de journée de formation auquel le bénévole sera présent)

DIT que le remboursement s'appuiera sur le barème 2008 des indemnités kilométriques applicables aux autos comme suit :

Prix de revient kilométriques applicables aux autos			
En euros par kilomètre, Frais de garage exclus.			
d = distance parcourue			
	d ≤ 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	d ≥ 20 001 km
3 CV	d x 0,376	(d x 0,225) + 758	d x 0,263
4 CV	d x 0,453	(d x 0,254) + 998	d x 0,304
5 CV	d x 0,498	(d x 0,278) + 1 100	d x 0,333
6 CV	d x 0,521	(d x 0,293) + 1 140	d x 0,350
7 CV	d x 0,545	(d x 0,309) + 1 180	d x 0,368
8 CV	d x 0,575	(d x 0,328) + 1 238	d x 0,390
9 CV	d x 0,590	(d x 0,342) + 1 240	d x 0,404
10 CV	d x 0,621	(d x 0,364) + 1 283	d x 0,428
11 CV	d x 0,633	(d x 0,381) + 1 260	d x 0,444
12 CV	d x 0,666	(d x 0,397) + 1 343	d x 0,464
13 CV et +	d x 0,677	(d x 0,412) + 1 323	d x 0,478

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette affaire.

6 – Affaires et informations diverses

Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de rives de la route communale n°1 (liaison avec Boissy aux Cailles)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été passé pour les travaux de la route communale n°1 (liaison avec Boissy aux Cailles).

Ce marché comportait une tranche ferme (réparation des nids de poule hors agglomération) et une tranche conditionnelle (réparation d'une rive en agglomération) qui ne sera pas affermée.

Ce dossier est supervisé par M. DESPLANCHES, maire-adjoint.

La date de réception des offres était fixée au vendredi 24 octobre 2008 à 16 heures, délai de rigueur.

Le Jugement des offres était l'offre économiquement la plus avantageuse.

13 dossiers de consultation ont été envoyés aux entreprises, 5 entreprises y ont répondu et 2 se sont excusées.

L'ouverture des plis a eu lieu le 27 octobre 2008 et il a été conclu que l'entreprise SACER sise à Etampes répondait à l'offre économiquement la plus avantageuse ; tranche ferme : 6.495,00 €HT.

Etude inondation rue de l'Ermitage

M. Desplanches a fait venir le cabinet d'études Vincent Ruby qui estime l'étude à 3.950,00 €HT. A cette dépense, il faudra prévoir les frais de géomètre.

Veolia Eau doit intervenir en fin de mois pour la visite via une caméra de ce réseau.

Mutation de la secrétaire de mairie, Mme Sandra Chabanaud, en début d'année.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**